Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für

Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire

ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 131 (1989)

Heft: 2

Artikel: L'agriculture suisse au seuil de l'an 2000

Autor: Piot, J.-C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-588238

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Office fédéral de l'agriculture (Directeur: J.-C. Piot), Berne

L'AGRICULTURE SUISSE AU SEUIL DE L'AN 2000

J.-C. PIOT

RÉSUMÉ

Le progrès technique et biologique, en liaison avec une meilleure formation, a fortement marqué l'évolution de l'agriculture suisse depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. Malgré une forte diminution du nombre des exploitations ainsi que de la main d'œuvre, la production agricole a crû considérablement. Cette évolution a notamment entraîné certains problèmes d'écoulement et quelques atteintes sur l'environnement. La politique agricole s'attache à concilier des objectifs parfois divergents par des mesures visant plus particulièrement la régulation de l'offre, la garantie des revenus et la protection de l'environnement. En vue de pouvoir affronter avec succès les défis du 21ème siècle, l'agriculture suisse devra compter en priorité sur des agriculteurs responsables et dynamiques.

MOTS-CLÉS: agriculture – politique – production agricole – avenir

L'agriculture suisse au sein de notre société a subi une très grande mutation au cours des dernières décennies. Les progrès technique et biologique ont permis une augmentation rapide des quantités produites tandis que le nombre des personnes occupées dans le secteur primaire diminuait de façon sensible. Cette évolution ne s'est pas opérée sans conséquences sociales et écologiques. Afin d'optimiser les ressources à disposition, la politique agricole tend à concilier les intérêts souvent contradictoires de l'agriculture et de la société. La croissance de la production fait face à une certaine stabilisation de la demande et de la consommation de produits agricoles. Les efforts doivent se concentrer sur la maîtrise de l'offre. Avec un taux d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires relativement faible (env. 60% net), la Suisse semble disposer d'une certaine marge de manœuvre. Celle-ci, en raison des pressions internationales, le cycle d'Uruguay au GATT, devient toujours plus restreinte. L'agriculture suisse doit donc se mettre en mesure d'affronter victorieusement les défis du 21ème siècle. Dans le cadre de cet article, nous présenterons un bref aperçu de l'évolution de l'agriculture suisse et de sa posi-

SWISS AGRICULTURE AT THE THRES-HOLD OF THE YEAR 2000

The technical and biological progress together with improved educational programs for farmers have strongly influenced the development of Swiss agriculture after World War II. In spite of a decreasing number of farms and employees agricultural production has clearly increased resulting in some market problems as well as in a higher impact on the environment. Therefore, the goal of agricultural politics is to unify the sometimes divergent interests by means of offer regulation, income garantee and environmental protection. In order to successfully meet the requirements of the 21st century, Swiss agriculture needs responsible and dynamic farmers.

KEY WORDS: agriculture – politic – agricultural production – future

tion dans notre économie. Les grandes options de la politique agricole feront l'objet d'un développement. Une attention particulière sera apportée aux mesures visant à la maîtrise de l'offre des produits agricoles, à la garantie des revenus et à la protection de l'environnement.

I. L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE

Avant de jeter un regard sur ses perspectives d'avenir, il convient d'apprécier la situation actuelle de l'agriculture et de relever brièvement son évolution au cours des dernières décennies.

1. L'évolution structurelle

Le nombre de personnes occupées dans l'agriculture est passé de 360 000 en 1960 à 175 000 environ aujourd'hui. La part de la population agricole dans la population active a diminué de 13,3 à 5,6 pour cent en un quart de siècle. Après une régression rapide du nombre de personnes occupées dans l'agriculture au début de cette période, l'exode campagnard s'est ralenti et les cessations d'exploitation ont été moins nombreuses au cours des dernières années. Cepen-

dant, la pression en direction d'entreprises plus performantes et plus grandes se poursuit car les moyens techniques à disposition permettent et nécessitent l'exploitation rationelle et efficiente d'un potentiel toujours plus important. Les mesures de politique agricole prises pour ralentir l'évolution structurelle l'ont été en vue de maintenir le plus grand nombre possible d'exploitations paysannes de type familial et de contribuer ainsi au peuplement décentralisé du territoire.

Ainsi, le nombre des exploitations agricoles est passé de 206 000 en 1955 à 119 000 en 1985, dont 59 pour cent sont gérées à titre principal. La part des exploitations à titre accessoire a légèrement augmenté. Elle est particulièrement élevée dans les cantons du Valais et du Tessin, à cause du fort morcellement de la propriété foncière.

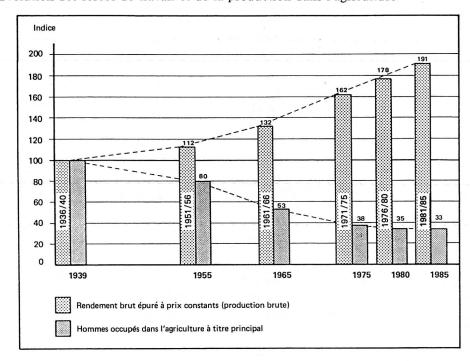
2. L'accroissement de la production

Sur les quelques 4 millions d'hectares de sa superficie, la Suisse compte environ le quart en terrains improductifs, le quart en forêts, le quart en pâturages alpestres et un dernier a augmenté fortement comme l'illustre le graphique 1. L'indice de la production agricole est passé de 100 en 1939 à 195 en 1986 alors qu'au cours de la même période la population résidente n'augmentait que de 50 pour cent environ.

Le degré d'auto-approvisionnement a, dans l'ensemble, augmenté faiblement sauf pour quelques produits (viande bovine, céréales, sucre) dont l'augmentation a été plus sensible. Exprimé en calories, le degré d'auto-approvisionnement brut (y compris les boissons alcoolisées s'élève à environ 66 pour cent (moyenne triennale 1984—1986). En excluant la part des fourrages importés, le taux d'auto-approvisionnement net représente environ 59 pour cent. Le graphique 2 exprime la part de la production indigène en pour cent de la consommation pour les principaux produits agricoles.

3. L'évolution de la productivité

Comme le démontre le tableau 1, les rendements par unité ont fortement augmenté dans le secteur des productions animales, grâce à la sélection, aux nouvelles méthodes



Graphique 1: Evolution des forces de travail et de la production dans l'agriculture

quart en terres agricoles proprement dites. La part des terres arables ouvertes s'élevait à environ 292 000 hectares en 1987.

Malgré la diminution du nombre des exploitations et des personnes occupées dans le secteur primaire, la production

d'élevage et de garde ainsi qu'à l'alimentation. L'art vétérinaire, en veillant au maintien de la santé du cheptel, a aussi contribué à ces développements. Des constatations analogues peuvent être faites dans les productions végétales.





QUADRICAT®

4wertige Vakzine gegen

- 2. infektiöse Panleukopenie ("Katzenseuche")

3. Herpes-Virus 1 respiratorische Erkrankungen

("Katzenschnupfen")

1. Wirksamkeit von **QUADRICAT**®

- hohe Wirksamkeit für jede Valenz (durch Antikörper-Bestimmung und virulente Testinfektion geprüft)
- dank dem Ol-Adjuvans sind für die Tollwut-Komponente die festgestellten AK-Titer nach 1 Jahr vergleichbar mit jenen nach einer RABISIN®-Impfung
- langanhaltender Schutz: jährliche Wiederholungs-Impfung gegen Katzenschnupfen und alle 2 Jahre gegen Panleukopenie bzw. Tollwut.

2. Verträglichkeit von **QUADRICAT**®

Dank der Fraktionierung des Herpes-Virus in Subunits:

- kein Risiko, als Folge der Impfung, latente Virus-Träger zu induzieren (inaktivierte Valenz)
- problemlose Impfung von Katzen, die bereits einmal an Coryza erkrankt waren (mögliche latente Virus-Träger) oder die in einer epidemiologisch ungünstigen Umwelt leben (Ausstellung, Katzenheim, Epizootie)
- keine post-vakzinalen Coryza-Symptome.

Im Vergleich zu einem Ganzvirusoder Spaltvirus-Impfstoff enthält die Herpes-Komponente von QUADRICAT® nur gerade die zur Immunisierung notwendigen Antigen-Bestandteile (spezifische Subunits).

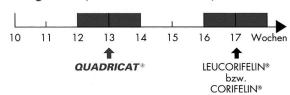
Durch die Spaltung des Virus und Fraktionierung in Subunits werden die hypersensibilisierenden Komponenten eliminiert (= bessere Verträglichkeit). Dabei wird die immunisierende Wirkung der wasserlöslichen Fraktion voll beibehalten (= bessere Wirksamkeit).

3. Vereinfachtes Impfschema

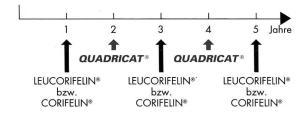
Erst-Impfung Jungkatze (jünger als 3 Monate)



Erst-Impfung Jungkatze (älter als 3 Monate)



Wiederholungs-Impfungen





QUADRICAT® RHÔNE MÉRIEUX

Packung zu 10 x 1 Dosis (1 ml s.c.)

Jede Dosis **QUADRICAT**® (= 4wertige Vakzine) besteht aus:

- 1 Stechampulle (lyophilisierter Tollwut-Panleukopenie-Impfstoff)
- 1 Einmal-Spritze (flüssige Vakzine mit Herpes- und Calici-Komponenten)

unda

als ideale Ergänzung Ihres Impfprogramms für Katzen die 2 best-bewährten **Impfstoffe**



- CORIFELIN®

- LEUCORIFELIN® (Kombinations-Vakzine gegen Katzenschnupfen und Katzenseuche) bzw.

(inaktivierter Impfstoff gegen Katzenschnupfen)



Gebrauchsanweisung: siehe Packungsprospekt und Vademecum.

RHÔNE MÉRIEUX

Vertrieb für die Schweiz:







RHÔNE MÉRIEUX

QUADRICAT®

Vaccin quadrivalent contre

- 1. la rage
- 2. la panleucopénie
- 3. le virus herpes 1 maladies respiratoires
- 4. les calicivirus (coryza)

1. Efficacité du **QUADRICAT**®

- efficacité démontrée pour chaque valence (par la détermination d'anticorps et par des épreuves virulentes sévères)
- grâce à l'adjuvant huileux les taux d'anticorps déterminés après 1 an pour la valence rage sont comparables à ceux obtenus après une vaccination au RABISIN®
- immunité solide et durable: rappels annuels contre le coryza, tous les 2 ans contre la rage et la panleucopénie.

2. Innocuité du QUADRICAT®

Grâce au fractionnement du virus herpes en sous-unités:

- pas de création par la vaccination de porteur latent du virus (valence inactivée)
- vaccination sans problème de chats ayant eu par le passé un coryza (potentiellement porteurs du virus) ou vivant dans des conditions épidémiologiques défavorables (chatterie, épizootie)
- aucun symptôme de coryza postvaccinal.

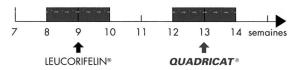
Contrairement à un vaccin à virus complet, la valence herpes du **QUADRICAT**® n'est composée que

des fractions antigèniques nécessaires à l'immunisation (sous-unités spécifiques).

Le fractionnement du virus en sousunités permet d'éliminer les composantes hypersensibilisantes (meilleure innocuité) et de conserver la fraction hydrosoluble bien immunogène (meilleure efficacité).

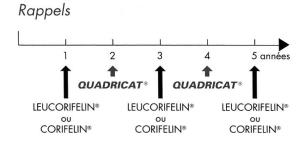
3. Schéma de vaccination simplifié

Primo-vaccination Chaton de moins de 3 mois



Primo-vaccination Chaton de plus de 3 mois







Emballage de 10 x 1 dose (1 ml s.c.)

Chaque dose de **QUADRICAT**® (vaccin quadrivalent) se compose de:

- 1 flacon (vaccin lyophilisé rage et panleucopénie)
- 1 seringue auto-injectable (vaccin liquide herpes et calici)



comme complément idéal les 2 vaccins qui ont déjà fait leurs preuves:



CORIFELIN®

- LEUCORIFELIN® (vaccin combiné contre le coryza et la panleucopénie) et (vaccin inactivé contre le coryza)



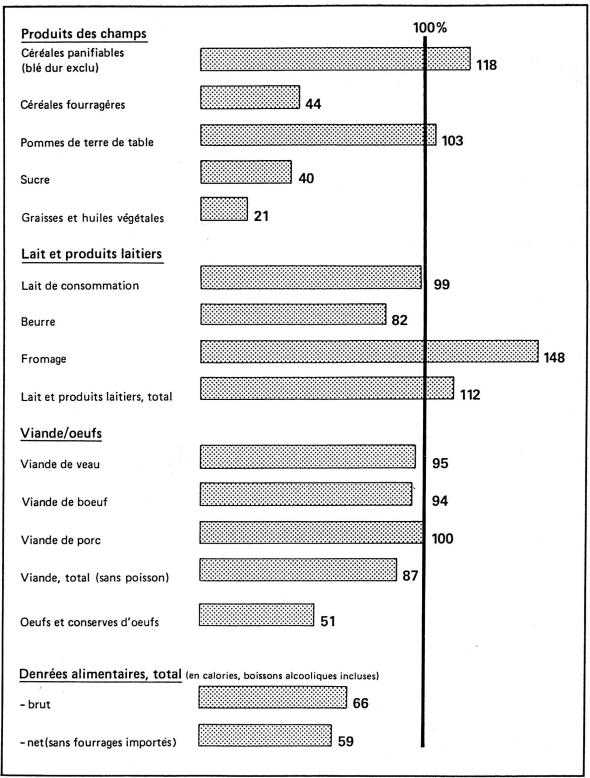
Modes d'emploi: voir notices d'emballage et fiches Vademecum.

RHÔNE MÉRIEUX

Distribution en Suisse:



Graphique 2: Production indigène de denrées alimentaires en pour-cent de la consommation intérieure (taux d'autoapprovisionnement) Moyenne 1984–1986



He/aa/4.1988

Tableau 1: Productivité de l'exploitation du bétail bovin et porcin

Année	Bovins	Bovins	Porcs
	Production laitière en kilo par vache et par an	Production en kilo par et par an	
1951—1960	3130	74,0	338
1961-1965	3326	81,3	364
1966-1970	3518	88,6	389
1971-1975	3698	99,6	435
1976-1980	4030	105,9	476
1981-1985	4480	113,4	543
1986	4770	121,4	557

Source: Statistiques et évaluations agricoles du SPS,

Brougg

Un tel rythme d'accroissement pourra-t-il être maintenu à l'avenir? Certaines découvertes de la science et les performances déjà obtenues par certaines exploitations pilotes permettent de le penser. Cependant, les nouvelles contraintes de l'écologie et du marché incitent au développement d'une production plus qualitative que quantitative. Des questions d'éthique se posent aussi dans les applications de certaines découvertes de la science, en génétique surtout. La sensibilité populaire peut même provoquer certains retours en arrière comme par exemple l'interdiction par voie légale de la garde des poules pondeuses en batterie à partir de 1992. Le débat est engagé sur la question de l'opportunité de l'utilisation en production animale d'hormones de croissance et d'antibiotiques dans les fourrages.

4. Les revenus

Les augmentations de production et la réduction du nombre des personnes occupées dans l'agriculture ont permis aux revenus moyens des agriculteurs de suivre assez bien l'évolution des salaires versés dans l'économie en général. Cependant, au cours des dernières années, certains excédents sectoriels ont entraîné des effets négatifs sur le revenu paysan, qui a même régressé. En raison de l'assainissement récent du marché de la viande notamment, la situation des revenus agricoles devrait s'améliorer en 1988. Les revenus des exploitations de montagne, malgré les nombreuses aides directes de l'Etat conservent un retard im-

portant, bien qu'il se soit amélioré en valeur relative par rapport aux exploitations de plaine.

En comparaison avec l'étranger, la situation de l'agriculture suisse est bonne. Les prix et les revenus agricoles se situent bien au-delà de ceux de la Communauté européenne. Notre paysannerie est dynamique. Les jeunes bien formés dans nos écoles d'agriculture sont prêts à assurer la relève. Notre politique agricole a contribué à cette situation favorable.

II. LES PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE

1. Les objectifs de la politique agricole

Compte tenu des exigences posées par la société et des prestations que celle-ci attend de l'agriculture, quatre objectifs primordiaux caractérisent la politique agricole suisse selon le sixième rapport sur l'agriculture:

- approvisionner à des prix avantageux la population en produits alimentaires sains et de bonne qualité (objectif économique)
- assurer le ravitaillement de la population en période d'importations perturbées et maintenir un potentiel de production suffisant (objectif stratégique)
- protéger et entretenir les sites cultivés, contribuer à la protection de l'environnement, des plantes et des animaux (objectif écologique)
- maintenir une agriculture de type paysan et contribuer à assurer un habitat décentralisé du territoire (objectif social)

La réalisation de ces objectifs fondamentaux implique un certain nombre de mesures concrètes qui visent à

- l'amélioration des bases de la production et des structures,
- l'orientation judicieuse des productions,
- l'assurance d'un revenu paysan équitable,
- l'encouragement spécifique de l'agriculture montagnarde,
- la protection contre les importations excessives.

L'observateur attentif note que cette politique agricole renferme un certain nombre de conflits d'objectifs qui en rendent l'application délicate et la compréhension difficile, ce qui ne facilite pas la recherche d'un consensus.

2. L'avenir de notre agriculture

A l'avenir, l'agriculture sera plus encore qu'aujourd'hui confrontée aux trois grands défis suivants:

a) de la production et des marchés

- Les progrès technique et biologique contribueront, aussi bien dans le secteur de la production animale que végétale, à des accroissements de productivité et de production.
- Les débouchés pour les produits agricoles resteront limités en raison de la stagnation de la population, de l'évolution de la diététique, d'une certaine saturation alimentaire, des difficultés d'exportation et des pressions à l'importation.
- D'autres possibilités de promotion existent dans les secteurs de la bioénergie et des matières premières pour l'industrie. Mais, à l'heure actuelle et à moyen terme, ces produits ne seront pas concurrentiels par rapport aux énergies et matières premières fossiles offertes à bas prix.
- Un accroissement de la production ne peut donc que conduire à une pression sur les prix et à une baisse des revenus si des mesures régulatrices font défaut.

b) des revenus et de l'évolution des structures

- A long terme, le niveau des revenus et l'évolution des structures sont fortement dépendants, et inversement proportionnels.
- Une baisse des prix entraîne en général un amenuisement des revenus et une évolution plus forte des structures.
- Le maintien des structures en place est anti-économique. Il vaut mieux encourager les exploitations familiales paysannes dynamiques qui s'adaptent judicieusement au progrès technique, plutôt que de conserver des structures sub-optimales coûteuses pour la collectivité.
- L'agriculture et l'Etat ne peuvent agir sans tenir compte des contraintes imposées par les autres secteurs de l'économie et les nécessités du commerce extérieur, ainsi que des pressions des consommateurs et des contribuables.

c) des contraintes de l'économie et de l'écologie

- L'augmentation de la production agricole provient également de l'utilisation plus importante d'intrants (engrais du commerce, produits pour la protection des plantes, mécanisation).
- En raison de leur prix de revient relativement bas par rapport aux prix des produits, leur utilisation intensive est relativement avantageuse. En effet, on les appliquera aussi longtemps que les augmentations de rendements qu'ils procurent sont supérieures à leur coût.
- En plus des surcharges sur les marchés, l'utilisation intensive de ces intrants peut entraîner des effets néga-

- tifs sur l'environnement, qui peuvent à terme remettre en question la fertilité des sols et souiller les eaux de surface et souterraines.
- La population est de plus en plus sensibilisée par la sauvegarde de la qualité de l'environnement et par la qualité des produits. De fortes pressions politiques s'exercent pour fixer des limites d'utilisation de certains intrants par l'intermédiaire de la législation.

En vue de résoudre ces conflits, la politique agricole est invitée à mettre sur pied de nombreuses mesures partielles qui ne peuvent satisfaire pleinement les attentes aussi bien des agriculteurs, des consommateurs que des contribuables. C'est une des principales raisons des critiques formulées à son encontre.

3. Les lignes de force de la politique agricole

Actuellement, l'accent principal des mesures politique agricole porte sur l'orientation et la régularisation des marchés au sens large, tout en visant l'objectif d'assurer un revenu équitable au plus grand nombre possible d'exploitations familiales paysannes dynamiques, et en encourageant une production qui respecte l'environnement.

a) infléchir la production

La question des surproductions et du coût de la mise en valeur des excédents fait l'objet de nombreuses discussions sans que les divers interlocuteurs n'en connaissent vraiment les tenants et les aboutissants. Il faut tout d'abord rappeler que l'agriculture suisse ne produit qu'environ les deux tiers des denrées alimentaires consommées par notre population (graphique 2).

Toute extension de la part de la production indigène est onéreuse: l'on remplace des produits importés que l'on trouve à très bas prix sur les marchés internationaux par des produits indigènes plus chers, parce qu'ils doivent couvrir les frais de production plus élevés de chez nous. Ainsi, la relative cherté de la production indigène est volontiers confondue avec des excédents. En outre, nos partenaires commerciaux étrangers voient d'un mauvais œil toute évolution positive de notre degré d'auto-approvisionnement. A ce propos, nous pouvons relever les protestations virulentes des USA contre notre programme de production de soja, qui ne concerne pourtant que 2000 hectares. Ce sont donc plus pour des raisons financières que pour des raisons d'excédents que notre politique agricole doit tendre à freiner l'offre de produits agricoles. La tâche n'est pas simple. Elle demande la participation de l'Etat, mais plus encore celle des milieux professionnels. A cet égard, nous appliquons les mesures suivantes:

- Orientation de la production au moyen des rapports de prix des produits et des agents de production (par exemple renchérissement des fourrages importés pour en freiner l'emploi).
- Limitation du volume jouissant de la garantie des prix dans les secteurs où cela est administrativement possible (lait, betteraves sucrières, colza, tabac). Une extension de cet instrument à d'autres secteurs tels que la viande ou les céréales panifiables serait liée à de graves inconvénients: l'on assisterait à une pétrification des structures et à la perte de la liberté d'action, donc du dynamisme des agriculteurs.
- Interventions directes telles que la fixation des effectifs maximums et le régime d'autorisation pour la construction d'étables, le cadastre viticole, les limites d'intensité de la production agricole (limites de charge en bétail par hectare).
- Mesures d'entraide professionnelle et d'autolimitation (production sous contrat et autres) qu'il faut encore développer.
- Application de mesures de protection à la frontière (par exemple le système des trois phases pour les fruits et légumes).

Toutes ces mesures ne sont pas intangibles. Elles nécessitent sans cesse des adaptations pour faire face aux changements des conditions.

b) La garantie des revenus et le maintien des structures
Face à leurs collègues européens, les agriculteurs suisses
bénéficient de revenus relativement favorables. Les mesures de notre politique agricole s'attachent à permettre aux
exploitations familiales paysannes dynamiques d'obtenir
en moyenne de plusieurs années, un revenu comparable à
ceux obtenus dans les autres secteurs de l'économie. En effet, pour que l'agriculture puisse remplir ses multiples tâches au service de la communauté, il est nécessaire que les
familles paysannes disposent d'un niveau de vie satisfaisant. Ceci constitue une des conditions essentielles au
maintien d'un nombre suffisant de forces jeunes dans la
profession même si, à l'heure actuelle, d'aucuns considèrent que d'autres valeurs inhérentes à l'agriculture et propres à la vie en milieu rural jouent un rôle important.

A ce sujet, notre stratégie vise à la garantie des revenus par le volume de la production et les prix autant que faire se peut, et les paiements directs complémentaires autant qu'il sera nécessaire.

A ce jour ces derniers sont principalement versés pour compenser les handicaps naturels des régions de montagne et des collines, les handicaps commerciaux dans l'orientation de la production et à titre d'aide de caractère social aux petites et moyennes exploitations. Le tableau 2 indique les montants attribués sous ces divers titres.

Nous sommes actuellement à la recherche de solutions permettant de donner plus d'importance aux prix dans l'orientation des productions, tout en assurant les revenus par des paiements compensatoires. Cette recherche est très critiquée dans certains cercles qui y voient à terme le dépérissement de l'esprit d'entrepreneur qui doit animer tout agriculteur digne de ce nom. D'autres au contraire considèrent les paiements directs comme la panacée dans la solution des problèmes agricoles. Le débat reste ouvert. Une commission d'experts désignée par le Conseil fédéral étudie actuellement cette large problématique. Ses travaux comprennent l'examen

- de contributions d'ordre général, indépendantes de la production et subordonnées à certaines conditions et
- de contributions spécifiques pour des prestations précises, notamment de caractère écologique.

Dans ce contexte, il convient de préciser qu'il y a longtemps que nous avons cessé de considérer le paysan comme un simple producteur de denrées alimentaires. Son importante contribution à l'entretien des sites cultivés, à la préservation de l'environnement, à l'occupation décentralisée du territoire et à la sécurité alimentaire mérite toute notre considération. C'est ce qu'on nomme les tâches spécifiques de l'agriculture.

c) Les mesures en faveur d'une meilleure prise en considération des aspects de l'écologie dans la production agricole La politique agricole tend à donner toujours plus d'importance à l'écologie dans la production agricole. La recherche agronomique y joue un rôle important. Elle a déjà orienté ses travaux dans la direction de la production intégrée, afin de livrer des bases de décisions fiables. Il s'agit de les faire appliquer dans les meilleurs délais.

1. L'encadrement et la persuasion des agriculteurs

La pratique d'une agriculture qui respecte mieux l'environnement est exigeante. Il s'agit tout d'abord de convaincre les agriculteurs qu'ils ont intérêt à produire en entraînant le minimum d'effets négatifs sur le milieu naturel. La formation professionnelle des agriculteurs et le soutien de la vulgarisation doivent inciter les producteurs à l'application de méthodes plus douces. Cette prise de conscience volontaire porte déjà de bons fruits.

Tableau 2: Paiements directs à l'agriculture

Dépenses en millions de francs pour	Compte 1987	Budge 1988
Compensation de conditions de production difficiles (en particulier régionales)	381,2	408,3
1.1 Contributions aux frais des détenteurs de bétail des zones de montagne et collines	201,9	210,0
1.2 Contributions pour les participants aux services de la vulgarisation en régions de montagne	15,5	15,0
1.3 Contributions à la surface pour l'exploitation agricole du sol dans des conditions diffi- ciles et contributions d'estivage	108,0	128,0
1.4 Primes de culture pour céréales fourragères, suppléments pour conditions de production difficiles	30,4	29,9
1.5 Subsides à la production de céréales panifiables dans les zones de handicaps	20,6	20,6
1.6 Contributions à la culture de pommes de terre en régions de montagne et sur les terrains en forte pente	4,8	4,8
2. Allocations familiales aux petits paysans et aux travailleurs agricoles	96,6	103,4
3. Contributions aux détenteurs d'animaux pour les petites et moyennes exploitations paysannes (Art. 19c LAgr)		90,0
4. Pour orientation de la production	197,3	208,3
4.1 Primes de culture pour céréales fourragères, prime de base	113,5	117,3
4.2 Contributions aux détenteurs de vaches dont le lait n'est pas commercialisé	83,8	91,0
Total	675.1	010.0
Total	675,1	810,0

2. La mise en place de mesures incitatrices de caractère écologique

Un comportement respectueux envers la nature peut être encouragé par l'adjonction de conditions de caractère écologique à diverses mesures de politique agricole. A ce titre, nous pouvons mentionner les contributions aux détenteurs d'animaux, versées pour la première fois en 1988. Elles ne sont versées pleinement, entre autres conditions, que si la densité du bétail ne dépasse pas l'équivalent de 3 unités de gros bétail-fumure par hectare de surface agricole utile. On peut citer aussi les contributions aux frais des détenteurs de bétail des zones de montagne et des collines, où l'effectif de bétail doit être en rapport avec la surface fourragère de l'exploitation.

D'autres possibilités de réduire l'utilisation de certaines matières auxiliaires sont appliquées (suppléments de prix sur les fourrages importés) ou à l'étude (taxe d'orientation sur les engrais).

Les effets secondaires de telles mesures sur le renchérissement des productions doivent cependant être pris en considération avant leur introduction éventuelle.

3. Les prescriptions légales

Plusieurs lois et ordonnances fédérales contiennent des prescriptions et des interdictions concernant l'utilisation de certains agents de production et certains types de détention d'animaux. Le projet de révision de la loi sur la protection des eaux prévoit une charge maximale de 3 unités de gros bétail-fumure par hectare de surface agricole utile.

Les trois niveaux d'intervention présentés indiquent que la politique agricole suisse intègre déjà fortement l'objectif écologique. Sur de nombreux points, nous sommes en avance sur nos partenaires européens, mais il faut savoir qu'une production plus écologique est généralement plus chère.

III. UNE AGRICULTURE PRÊTE À AFFRON-TER L'AN 2000

Malgré la diminution de sa part dans la population active, l'agriculture suisse joue un rôle important non seulement pour les denrées alimentaires de haute qualité qu'elle produit, mais aussi pour les prestations supplémentaires qu'elle met à la disposition de notre société. En cette fin du 20ème siècle l'agriculture suisse, tout comme celle des pays industrialisés, vit une certaine crise d'identité en raison de la saturation des principaux marchés solvables,

alors qu'une part importante de la population mondiale est rôle dans notre société postindustrielle, pour laquelle la question de l'approvisionnement alimentaire n'est plus un problème, comme cela fut le cas jadis. La société lui demande toujours plus de prestations dans la qualité des produits et l'écologie, alors que la science lui offre des possibilités pour accroître son potentiel productif.

La politique agricole doit donc s'adapter à ces nouveaux besoins et revoir constamment l'arsenal des nombreuses mesures à disposition. Certaines restrictions que l'Etat impose, ses interventions de caractère normatif, donc arbitraire, sont hélas un mal nécessaire en politique agricole. Mais il ne faut pas qu'elles constituent un obstacle au développement d'exploitations paysannes familiales performantes et dynamiques. Il convient de responsabiliser les agriculteurs et de favoriser l'effort personnel et l'engagement des associations paysannes. L'agriculture doit rester l'apanage d'entrepreneurs. L'appareil administratif doit être allégé. L'intervention systématique doit être proscrite. Il serait souhaitable que les intéressés s'en souviennent lorsqu'ils présentent leurs revendications ou proposent de nouvelles mesures à prendre par l'Etat.

Die schweizerische Landwirtschaft an der Schwelle zum Jahr 2000

Der technische und biologische Fortschritt, zusammen mit einer besseren Ausbildung unserer Bauern, haben die Entwicklung der schweizerischen Landwirtschaft seit Ende des 2. Weltkrieges geprägt. Trotzdem die Zahl der Betriebe und der Beschäftigten stark abgenommen hat, ist die landwirtschaftliche Produktion deutlich gewachsen. Diese Produktionssteigerung hat zu gewissen Absatzproblemen und zu einer vermehrten Belastung der Umwelt geführt.

Die Landwirtschaftspolitik versucht, die manchmal divergierenden Interessen zu einen. Als Instrumente dazu dienen die Regulierung des Angebots, die Einkommensgarantie und der Umweltschutz. Um die Anforderungen des 21. Jahrhunderts erfolgreich meistern zu können, braucht die schweizerische Landwirtschaft verantwortungsbewusste und dynamische Bauern.

L'agricoltura svizzera alle soglie dell'anno 2000

Il progresso tecnico biologico e l'istruzione molto più valida dei nostri contadini hanno caratterizzato maggiormente l'evoluzione dell'agricoltura svizzera del dopoguerra. Malgrado la sensibile diminuzione delle aziende e della manodopera coinvolta, la produzione agricola ha avuto un incremento notevole.

L'aumento di produttività ha creato però problemi per quanto concerne la smerciabilità dei prodotti ed il maggior peso sull'equilibrio ecologico. La politica agricola si pone l'obiettivo di cercar di unificare gli interessi, spesso divergenti, delle parti coinvolte. Per raggiungere questo fine cerca di coordinare la regolazione dell'offerta, la garanzia sul reddito e la problematica della protezione dell'ambiente. In ogni caso, per poter corrispondere alle esigenze del ventunesimo secolo, l'agricoltura svizzera necessita di contadini responsabili e dinamici.

Adresse: Directeur J.-C. Piot

Office fédéral de l'agriculture

Mattenhofstrasse 5

3003 Berne

Manuskripteingang: 17. Oktober 1988



3421 Lyssach bei Burgdorf Tel. 034 45 40 66/Telex 91 41 42/FAX 034 45 20 93

Der Fachbetrieb mit dem umfassenden Angebot, speziell für den Tierarzt

- Pharmazeutische und biologische Präparate
- chirurgische Instrumente
- Apparate und Einrichtungen
- sämtlicher Praxisbedarf

